

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 à la salle du conseil, située au 722, Chemin des 4e et 5e Rangs à Clermont.

Présents :

Absent :

M. Daniel Céleste, maire
M. Bruno Therrien, conseiller
M. Robert Paquette, conseiller
M. Michael Dupuis Souigny, conseiller
Mme Viky Goyette, conseillère
Mme Julie Therrien, conseillère

Mme Stéphanie Pelletier, conseillère

Était également présente, Mme Lise Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Therrien certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constataion du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2020-08-103

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 11 août 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de juillet 2020.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de juillet 2020.
6. Correspondance
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
 - 9.1 Demande de prêt de salle Sébastien Bélisle
 - 9.2 Modification contrat de location de salle
10. Suivi des actions à faire
11. Sujet divers
 - 11.1 Subventions accordés pour chemin
 - 11.2 Pancarte à l'entrée du village
12. Clôture de l'assemblée

2020-08-104

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souigny appuyé de monsieur Robert Paquette et animement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 7 juillet tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2020-08-105

4. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet, et ce, pour un montant de 71 643.87\$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

2020-08-106

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE JUILLET

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet, et ce, pour un montant de 17 988.01\$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTION

8. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus font un compte rendu de leurs activités respectives.

9. RÉOLUTIONS :

2020-08-107

9.1 PRÊT DE SALLE SÉBASTIEN BÉLISLE

ATTENDU QUE Sébastien Bélisle désire emprunter la salle municipale pour réaliser une vidéo de formation;

ATTENDU QU'il n'y aura seulement que 2 personnes de la même famille présente, ce qui respecte les normes sanitaires établies par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt de salle à monsieur Sébastien Bélisle. **ADOPTÉ**

2020-08-108

9.2 MODIFICATION CONTRAT DE LOCATION DE SALLE (COVID)

ATTENDU QUE la municipalité de Clermont désire offrir la location de sa salle municipale tout en respectant les directives du gouvernement;

ATTENDU QUE le locataire doit porter et s'assurer que toutes personnes ayant accès aux lieux loués et à ses dépendances porte un couvre visage, soit un masque ou un tissu bien ajuster qui couvre le nez et la bouche. Le locataire doit interdire d'admettre ou tolérer dans les lieux loués et ses dépendances une personne qui ne porte pas un couvre visage;

ATTENDU QUE le nombre de personnes permises permettant de respecter la distanciation sociale et de 25 personnes maximum;

ATTENDU QU' en cas de défaut du locataire de respecter les obligations prévues au paragraphes précédents, le locataire s'engage à tenir à couvert et à indemniser la Municipalité, ses représentants, élus ou employé relativement à l'égard de tout dommage, condamnation, amende ou perte de toute nature que ce soit découlant de toute réclamation, demande, poursuite, tout recours ou au procédure qui pourrait être présenté en raison du défaut de respecter les obligations prévues au paragraphes précédents;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souigny appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité de modifier le contrat de location de la salle municipal, tel que d'écrit, afin de respecter les normes du gouvernements. **ADOPTÉ**

10. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

10.1 SUBVENTION ACCORDÉS POUR LES CHEMINS

La subvention accordées cette année par le programme d'aide à la voirie locale est de 18 000\$ qui serviront aux creusages de fossés.

2020-08-109

10.2 PANCARTE ENTRÉE DU VILLAGE

ATTENDU QUE la pancarte présente à l'entrée du village est défraichi et désuette et qu'elle n'est plus d'actualité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et résolu à l'unanimité de faire des demandes de soumissions pour le remplacement de la pancarte existante.

11. SUJETS DIVERS :

2020-08-110

12. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Viky Goyette et secondé par monsieur Bruno Therrien de lever la séance à dix-neuf heures quarante et deux. (19HR42).

Daniel Céleste,
Maire

Lise Therrien,
Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.